

## Règlement - Course des Garçons de Café d'Amboise – 2ème édition

### ARTICLE 1 – Organisation

L'association Amboise Recrute, le club hôtelier d'Amboise et l'UCVA, en partenariat avec l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie du Loir-et-Cher (UMIH 41), organisent une Course des Garçons de Café le samedi 13 avril 2024 de 15h30 à 17h30 en centre-ville d'Amboise.

### ARTICLE 2 - Participation

Cette course est ouverte à toute personne physique de plus de 14 ans (élève hôtelier, professionnel des métiers HRT et amateur). Une autorisation parentale sera demandée pour les élèves mineurs.

La participation est gratuite et nécessite une inscription préalable avant le 02/04/2024.

Les équipes seront constituées de 4 personnes maximum

Le nombre d'équipes est limité à 40.

Les participants devront se présenter entre 14h00 et 15h15 au square des AFN pour récupérer leurs dossards. La course débutera à 15h45.

### ARTICLE 3 - Déroulement de la course

Il s'agit d'une course de rapidité et d'agilité qui doit rester avant tout un moment festif et convivial.

La course se fera en marche rapide et non en courant. Le parcours sera fléché et formera une boucle.

La course se fait en relais. Le premier coéquipier démarre de la ligne de départ square des AFN avec un plateau sur lequel sera disposé 2 verres. Il se dirige seul vers le 2<sup>ème</sup> point relais et passe le plateau ainsi que 2 autres verres à son coéquipier qui sera en charge de terminer la boucle et de revenir au point de départ. Le premier co équipier pourra suivre le suivant pour éventuellement l'aider sur la seconde partie du parcours. A l'issue du 1<sup>er</sup> tour, le 2<sup>ème</sup> relayeur videra les 4 verres au niveau de l'arche.

En passant sous l'arche, il transmet le relai au 3<sup>ème</sup> relayeur équipé de son plateau et de 2 verres pour démarrer le tour. Seuls les dossards 1 et 4 seront donc pucés.

Le deuxième tour se fait de la même façon avec les 2 autres co-équipiers.

Une fois le parcours réalisé, le dernier co-équipier doit arriver avec le plateau complet et verser le liquide collecté dans le seau gradué de son équipe. Le chronomètre sera donc stoppé.

Un calcul au prorata sera effectué entre le temps et la quantité d'eau ramenée.

Les équipes enchaîneront 2 tours complets entre 15h45 et 17h maximum. Le temps total imparti est de 1h15 maximum.

#### **Disqualification de l'équipe :**

- L'ajout de liquide manquant pendant la course est interdit ;
- Les coureurs 2 et 4 doivent arriver avec le plateau et les 4 verres (tout verre tombé au sol doit être ramassé et remis sur le plateau) ;
- Toute équipe qui dépassera le temps imparti de 1h15 sera éliminée.
- Entrave aux autres coureurs

- Détournement des obstacles
- 

#### **ARTICLE 4 – Tenue vestimentaire**

Concernant les chaussures pour tous les participants :

- Les participants porteront de préférence les chaussures de service mais les baskets sont toutefois tolérées.
- Attention : pour des questions de sécurité, les semelles devront être antidérapantes car le parcours comportera des zones de pavage.

#### **ARTICLE 5 - Victoire et récompenses**

La quantité d'eau ramenée par chaque équipe sera pesée.

Le temps sera validé par une puce fixée sur les dossards 1 et 4 de chaque équipe. Elle se déclenchera avec le dossard 1 et s'arrêtera une fois le dossard 4 passé sous l'arche.

Les 3 équipes qui auront collecté le plus grand volume d'eau en un minimum de temps seront récompensées.

#### **ARTICLE 6 - Assurances et responsabilité**

Pour des raisons évidentes de sécurité, la course devra se faire en respectant la réglementation routière, notamment lors de la traversée des routes.

Chaque concurrent déclare être assuré à titre personnel et décline toute responsabilité en cas d'accident.

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Toute inscription sous-entend que chaque coureur est physiquement apte. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables d'un accident de santé pendant ou suite à cette course.

#### **ARTICLE 7 - Loi Informatique et Liberté**

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Les données personnelles sont nécessaires à l'organisation de la course et seront exclusivement destinées à l'organisateur.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de la course, notamment pour la communication dans la presse et sur les réseaux sociaux.

#### **ARTICLE 8 - Droit à l'image**

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation.

## **ARTICLE 9 - Acceptation du règlement**

La participation à La Course des Garçons de Café implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification du coureur.